

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Délibération N° 083-2026

DELIBERATION
PORTANT
SOLLICITATION
D'AIDES DU
DEPARTEMENT POUR
UN PROJET
D'INVESTISSEMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20260827-D083-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/08/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept du mois d'août, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame Laure CAPY, maire.

Date de convocation du Conseil : le 21 août 2026

Présents :

Mme Laure CAPY, Mme Fanny BONILLO, Mme Pamela ALBA, Mme Sylvie BOUDRIE, Mme Marion BOUYSSSE, Mme Christine BOUILHAC, Mme Marie RAYNAUD, M. Fabien MATHIEU, M. Pierre FOURCHES, M. Pierre TRESMONTAN, M Julien DE SOUSA, M Charles ORLIANGES, M Jean -Yves BUCHERAUD, et M. Jean- Jacques ABBELLA.

Absents excusés :

Mme Carinne SEGRETAIN, donne procuration à M. Fabien MATHIEU
M. Philippe DUPUY, donne procuration à Mme Laure CAPY
Mme Morgane BAYLE, donne procuration à M. Pierre TRESMONTAN
Mme Lydie MACQUER, donne procuration à Mme Pamela ALBA
M. Jean-Michel LEYRIS, donne procuration à M. Jean-Jacques ABBELLA

Secrétaire de Séance : Mme Pamela ALBA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la commune de poursuivre ses investissements en matière d'équipements et d'amélioration du patrimoine communal,

Considérant le projet suivant : le changement de la porte de l'OTI (Office de tourisme)

Considérant que ces opérations sont susceptibles de bénéficier d'un accompagnement financier du Département

Madame le maire procède au vote:

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'investissement suivant :
Changement de la porte OTI- montant de la dépense : 2 901,77 € HT
Entreprise MDB Menuiserie
- **Décide** de solliciter une aide financière auprès du Département pour l'ensemble de ces opérations ;
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal ;
- **Autorise** Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions correspondantes ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de financement

- **Charge** madame le maire de la bonne exécution de cette décision

« Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, transmis en préfecture et affiché le 31

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Laure CAPY

